



Forum: Autour de WD

Topic: Protéger un concept

Subject: Re: Protéger un concept

Posté par: drcharly93

Contribution le : 24/12/2004 12:30:31

Bonjour Alois,

Bien que cela n'est pas à moi de répondre, je le fais quand même.

Cette pratique est très courante dans le monde professionnel lorsqu'il s'agit de projets à caractère commerciaux.

Un client te demande d'étudier un projet, tu engages du temps, peut être des employés pour effectuer ses recherches de moyens et de faisabilité, une estimation des temps et des coûts, des techniques et produits utilisés et souvent même, des maquettes, une documentation technique.

Si tu livres tout ceci sans t'être protégé auparavant (au moins avec un contrat de confidentialité), rien n'empêche le client d'aller voir ailleurs en apportant le travail que tu as déjà effectué afin de négocier le tarif que tu lui a avancé, ou même de plagier ton projet et déposer lui même un brevet afin de bénéficier des retombées commerciales que cela pourrait occasionner.

En résumé, tout dépend de l'orientation que tu choisis

- Professionnel
- Privé
- Libre
- commerciale

C'est une question de choix.